



NUMÉRO 2005-1195

Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables siège en séance ordinaire ce 5 mai 2020 par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Éric Lessard,
M. Christian Roy, Mme Joanie Roy, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie-Josée Mathieu.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

2005-1195-1

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité ;

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ;

« Que le conseil accepte que la présente séance soit enregistrée et rendue publique dès que possible.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2005-1195-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi des procès-verbaux

CONSIDÉRANT qu'au point 7 de la séance du 7 avril dernier, les membres du conseil avaient autorisé une publicité pour promouvoir les entreprises de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a été mandatée pour faire une présentation des divers médias disponible afin de réaliser ce projet ;

CONSIDÉRANT que l'information de chaque média a été transmise par courriel dans les dernières semaines et qu'une réunion par visioconférence a eu lieu afin de préciser quelques détails ;

2005-1195-3

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu que la publicité soit une page complète dans une parution du journal Beauce Média dès que celle-ci sera prête.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents
Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 avril 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2005-1195-4

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance du 7 avril 2020, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2005-1195-5

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Joanie Roy et résolu d'approuver les dépenses du mois d'avril 2020 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 66 945,75 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du conseil, la directrice générale fait rapport sur la situation.

7. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

2005-1195-7

Il est proposé par madame Roxane Nadeau résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. Compensation pour les milieux humides

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Joseph-des-Érables a assisté au forum sur les milieux humides le 26 février dernier ;

CONSIDÉRANT que la municipalité attribue beaucoup d'importants aux milieux humides ;

CONSIDÉRANT que ces milieux se retrouvent en grande partie en zone agricole ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite inciter les propriétaires à conserver ces milieux et les entretenir ;

CONSIDÉRANT que pour les propriétaires il y a des coûts reliés à la préservation des milieux humides ;

CONSIDÉRENT que les bienfaits des milieux humides on des retombées collectives ;

CONSIDÉRANT que la MRC Robert-Cliches qui a gestion de ces milieux pour notre municipalité ;

2005-1195-8

À CES CAUSES il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu que la municipalité de St-Joseph-des-Érables demande à la MRC Robert-Cliche d'envoyer une demande de compensation monétaire pour les propriétaires des milieux humides aux paliers gouvernementaux concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. COBARIC

CONSIDÉRANT que le maire fait une présentation de l'offre de service annuel du *Comité de bassin de la rivière Chaudière* (COBARIC) ;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie les valeurs de l'organisme ;

CONSIDÉRANT que la municipalité à présentement un projet en cours avec ceux-ci ;

2005-1195-9

À CES CAUSES il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu que la municipalité accepte l'offre de service du renouvellement du « membership » daté du 28 avril 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. Demande de citoyen-Résolution concernant le dépôt d'une demande de dérogation au Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé de la MRC Robert-Cliche pour le projet de Ferme Roylan inc

ATTENDU QUE monsieur Christian Roy et madame Sandra Gardeau, propriétaires de la Ferme Roylan Inc., située au 154 rang des Érables,

souhaitent agrandir leur bâtiment d'élevage et que le seul espace disponible est en direction du cours d'eau sur son immeuble ;

ATTENDU QUE dans la demande soumise par courriel le 30 avril dernier, les propriétaires mentionnent que des travaux seront faits sur le cours d'eau Roy-Pouillot ;

ATTENDU QUE dans le courriel du 27 avril 2020, notre inspecteur en bâtiment et en environnement lui a clairement indiqué qu'il était interdit de faire des travaux dans le littoral du cours d'eau pour un usage agricole ;

2005-1195-10

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu que la demande de dérogation au schéma d'Aménagement et de Développement Révisé pour le projet de Ferme Roylan inc ne soit pas déposée à la MRC Robert-Cliche.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Demande pour le remplacement de boîte aux lettres

Un citoyen a envoyé une demande écrite à la municipalité pour le remplacement de sa boîte aux lettres. La municipalité ne fait pas le remplacement de celle-ci. Il est de la responsabilité du propriétaire de faire l'installation de celle-ci selon les normes de poste Canada et que même advenant un bris causé par le camion de déneigement, la municipalité n'en assume pas la responsabilité, car plusieurs facteurs extérieurs peuvent être pris en considération.

12. Varia

a) Achat d'équipement

CONSIDÉRANT que le bureau est fermé aux publics en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que le personnel prévoit un retour graduel dans les prochaines semaines ;

CONSIDÉRANT que les installations du bureau devront être aménagées différemment afin d'assurer la sécurité du personnel ;

2005-1195-12a

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu d'installer un bureau d'accueil dès la porte d'accès du deuxième étage et ainsi de procéder à l'achat d'un ordinateur portable et d'un numériseur de table.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

13. Levée de l'assemblée

2005-1195-13

À 20h45, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière